

Syndicat Départemental d'Énergie de la Dordogne
Commission Consultative Paritaire du 27/06/2017

Profil énergie et gaz à effet de serre du département de la Dordogne (2015)

Amandine LOËB - Directrice - loeb.a@arec-na.com

Hervé PHILIPPOT - Directeur adjoint - philippot.h@arec-na.com



L'AREC, qui sommes-nous ?

- ▶ Agence **R**égionale d'**E**valuation environnement et **C**limat, association de plus de vingt ans basée à Poitiers
- ▶ Financeurs principaux : ADEME et Région
- ▶ Mission d'intérêt général : aide à la décision des porteurs de politiques publiques dans les domaines de l'énergie, des gaz à effet de serre, de la biomasse et des déchets.
- ▶ Deux dispositifs d'observation et de suivi : Observatoire Régional Déchets (1995) et Observatoire Régional de l'Energie et des Gaz à Effet de Serre (OREGES) (2007) et de la biomasse (2009)
- ▶ 2016-2017 : Extension des outils d'observation à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine et réalisation des bilans régionaux



Appui des missions de planification des acteurs régionaux :

- **Etat, Région** (SRCAE, SRADDET, Plan déchets, stratégie économie circulaire, Schéma Régional Biomasse), **Départements** (Plans déchets départementaux avant mi-2015)
- **EPCI, collectivités** (SCOT, Plans Climat, Plans prévention déchets...)

Les observatoires de l'AREC, outils au service des acteurs de la région

- ▶ Appui au rôle croissant de planification et coordination des Régions (SRCAE, SRADDET, Plan déchets, stratégie économie circulaire)
- ▶ Relation de confiance inscrite dans la durée
- ▶ Positionnement privilégié pour la mobilisation de données locales, le croisement avec les données nationales
- ▶ Connaissance des données partagée avec les acteurs régionaux au sein d'une structure « neutre »
- ▶ Un regard d'expert ... au-delà du tableau de données
- ▶ Service de fourniture de données harmonisé et mutualisé pour les différentes échelles de territoire : région, département, SCOT, pays, EPCI, communes... permettant la capitalisation des données

Observatoire Régional de l'Energie et des Gaz à Effet de Serre : organisation

- ▶ En ex Poitou-Charentes : Charte de partenariat 2007-2013 puis 2014-2020
 - ▶ 30 partenaires signataires, fournisseurs de données
 - ▶ Collectivités (Région et Départements), ADEME, services de l'Etat, CESER, gestionnaires de réseaux, transporteurs et distributeurs d'énergie (RTE, GRTgaz, EDF, ENGIE, ENEDIS, GRDF, Régies locales), CCIR, INSEE, ATMO, ORE ...
- ▶ Comité stratégique et financier : Région, ADEME, DREAL
- ▶ Assemblée des membres : 30 signataires de la charte de partenariat + invités
- ▶ Comités de relecture des publications
- ☞ Conventions bilatérales de transmission de données : INSEE, ENEDIS, GRDF, RTE, EDF, CCIR, GRTgaz, SOREGIES, SRD, GEREDIS

Champs couverts par l'OREGES

Observation

Consommations énergétiques par secteur

- Résidentiel, Tertiaire, Industrie, Agriculture, Transports
- Facture énergétique et vulnérabilité énergétique logement et déplacements

Production d'énergies renouvelables

- Toutes filières
- Socio-éco : volume d'activités, CA, investissements

Emissions de gaz à effet de serre

- Emissions énergétiques et non énergétiques

Gisements des ressources de biomasse

- Bois énergie (bûche, plaquettes, granulés)
- Ressources méthanisables (agricole, IAA, biodéchets, déchets espaces verts)
- Mise en regard ressources / besoins

Suivi et accompagnement

SRACE régional

- Indicateurs de suivi, projections

Dispositif ADEME-Région « TePOS » (5 collectivités)

- Fourniture données diagnostics EGES
- Appui suivi (outil AREC CLIMARECORD)

Dispositif ADEME-Région des Plateformes ACT'E (7 collectivités)

- Suivi actions des programmes (CLIMARECORD) - évaluation avec IFREE

Autres territoires (Départements, SCOT, pays, EPCI...)

- Fourniture données diagnostics EGES
- Appui mise en place objectifs, indicateurs et suivi

OREGES en Nouvelle-Aquitaine

- ▶ Début 2016 : mission de préfiguration confiée à l'AREC
- ▶ Fin 2016-Début 2017 : collecte de données, vérification, croisement et analyse, puis valorisation dans la publication « Profil énergie et GES de la région Nouvelle-Aquitaine », éditée début juin 2017 ; développement d'outil de valorisation des données (site de datavisualisation)
- ▶ 1^{er} semestre 2017 : construction de la gouvernance de l'OREGES Nouvelle-Aquitaine
 - ▶ Proposition de gouvernance en cours (décision ADEME, Région, Etat)
 - ▶ Premier comité d'orientation + conférence de presse début juillet 2017
- ▶ 2^{ème} semestre 2017 : signature de la charte de partenariat, établissement de conventions bilatérales, premier comité des partenaires en fin d'année ?

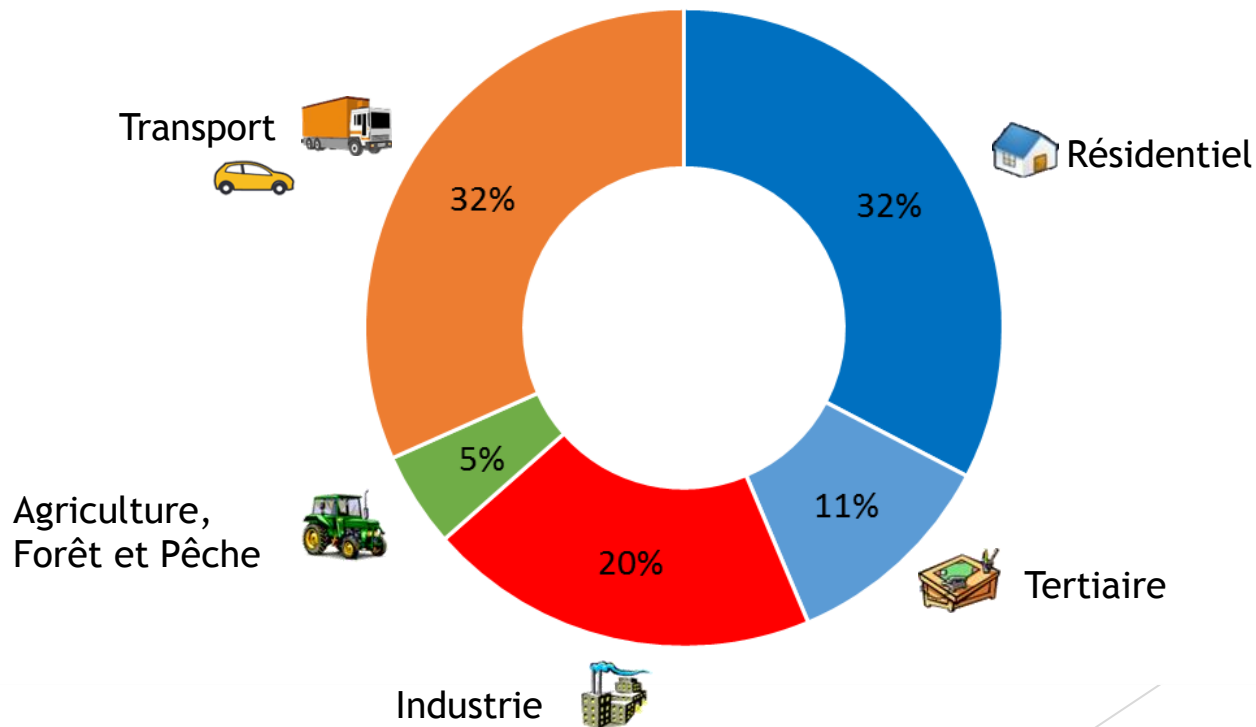
Partenariat SDE24 - AREC

- ▶ Mise à disposition de données énergies-GES à l'échelon communal (ou intercommunal en cas d'information commercialement sensible) par secteur d'activité (Résidentiel, Tertiaire, Industrie, Agriculture, Transport)
 - ▶ Estimation à partir de modèles développés par l'AREC / ATMO
 - ▶ Mise en regard et adaptation aux données réelles de consommation (électricité, gaz)
- ▶ Mise à disposition de données relatives à la production énergétique d'origine renouvelable pour l'ensemble des filières (bois, solaire, géothermie, hydraulique, éolien, biogaz...) : nombre d'installation, puissance, production.
- ▶ Mise à disposition des données de consommation d'électricité et gaz à l'échelle communale sur un site de data-visualisation

Besoins énergétiques en Dordogne

- Département de la Dordogne : consommation d'énergie finale de **11 356 GWh** soit **6,2 %** de la consommation régionale

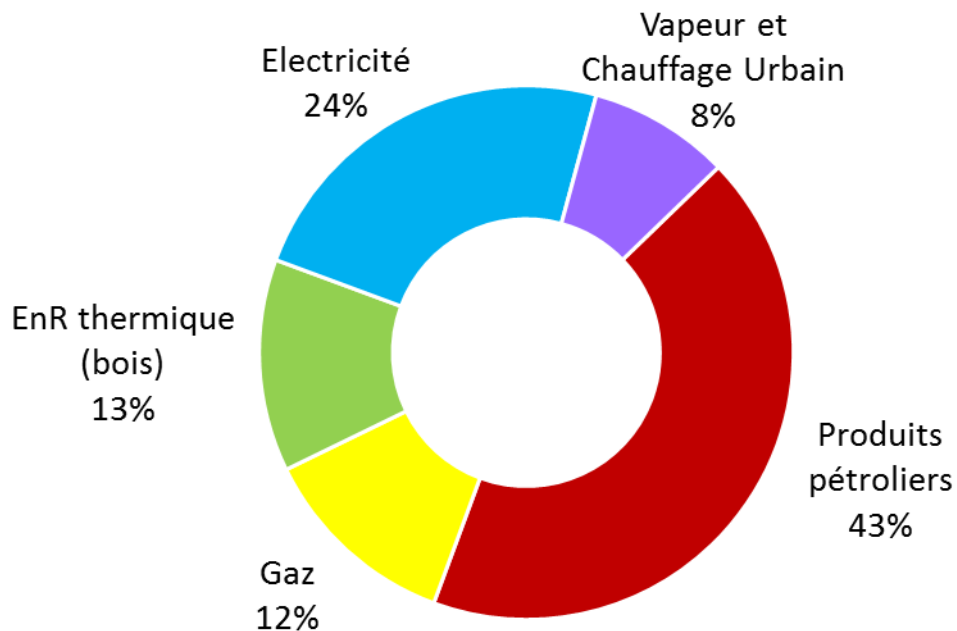
Répartition sectorielle de la consommation d'énergie finale en Dordogne



Besoins énergétiques en Dordogne

- Besoins énergétiques assurés à 63 % par des ressources fossiles (pétrole 43 %, gaz 12 %, vapeur et chauffage urbain 8 %), 24% par électricité, 13% par le bois énergie et les autres EnR thermiques

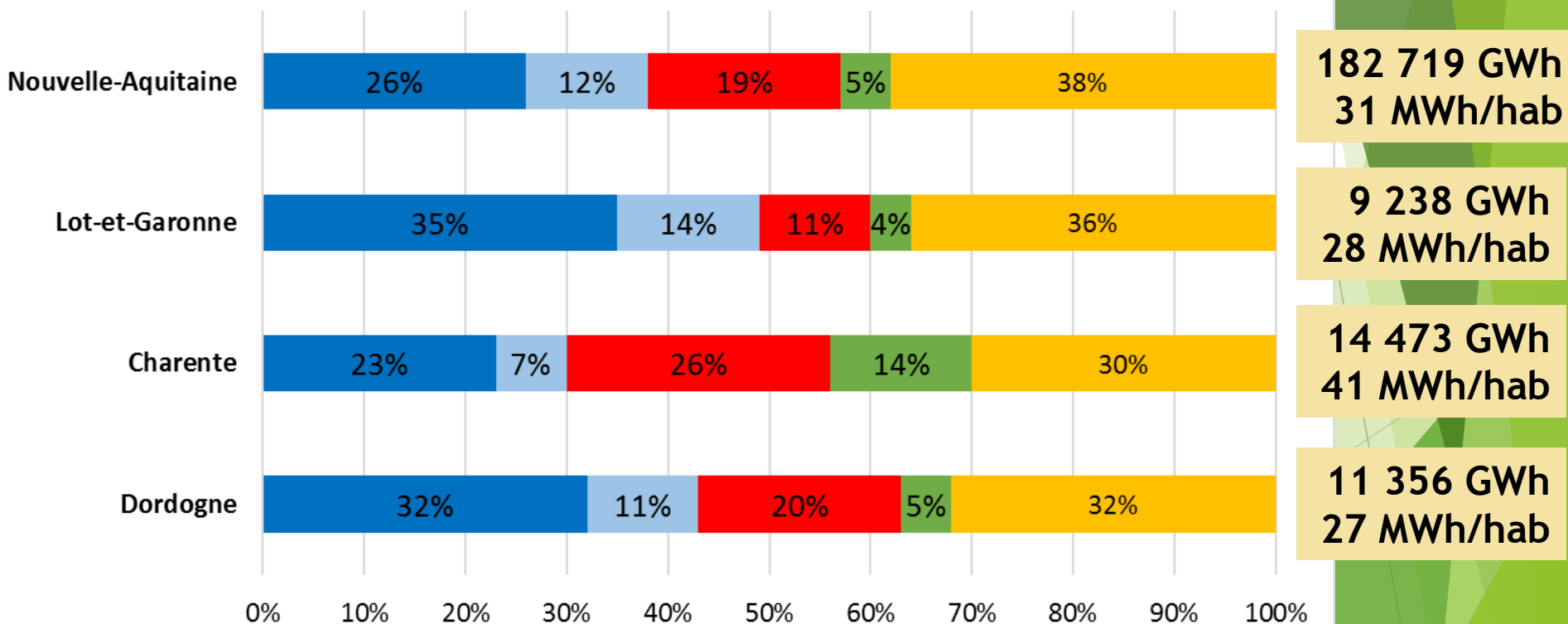
Répartition par type d'énergie de la consommation d'énergie finale en Dordogne



Et par rapport à d'autres départements ?

- Comparaison de la répartition sectorielle de la consommation d'énergie finale

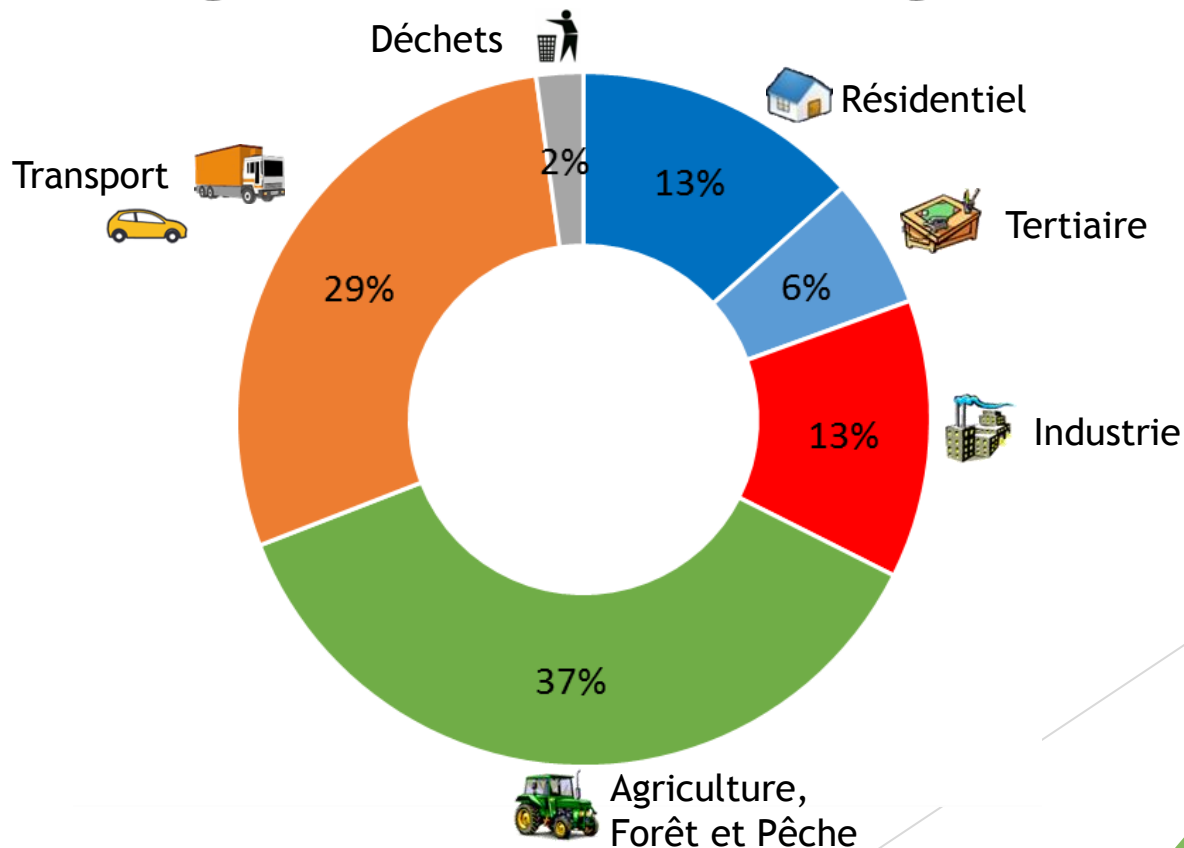
Répartition de la consommation d'énergie finale par secteur



Emissions de gaz à effet de serre

► Département de la Dordogne : émissions de gaz à effet de serre estimées à 3 100 ktCO₂e, soit 6% des émissions régionales

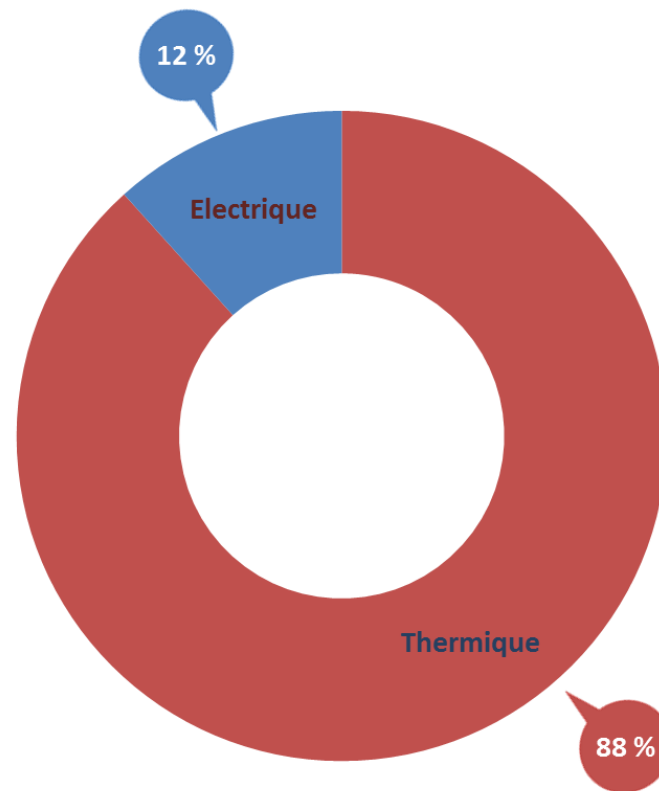
Répartition sectorielle des émissions de gaz à effet de serre en Dordogne



Production énergétique renouvelable en Dordogne

- ▶ 1 859 GWh d'énergies renouvelables produites à fin 2015, 5,2% de la production énergétique renouvelable de la région Nouvelle-Aquitaine
- ▶ Une production d'énergies renouvelables principalement dédiée à des usages thermiques
- ▶ Un ratio de 16,3% de production énergétique renouvelable ramenée à la consommation énergétique finale (19,7% en région, 15% en France à fin 2015)
 - ▶ Objectif Région : 30% de production renouvelable à 2021
 - ▶ Objectif national : Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte : 32% de production renouvelable à 2030

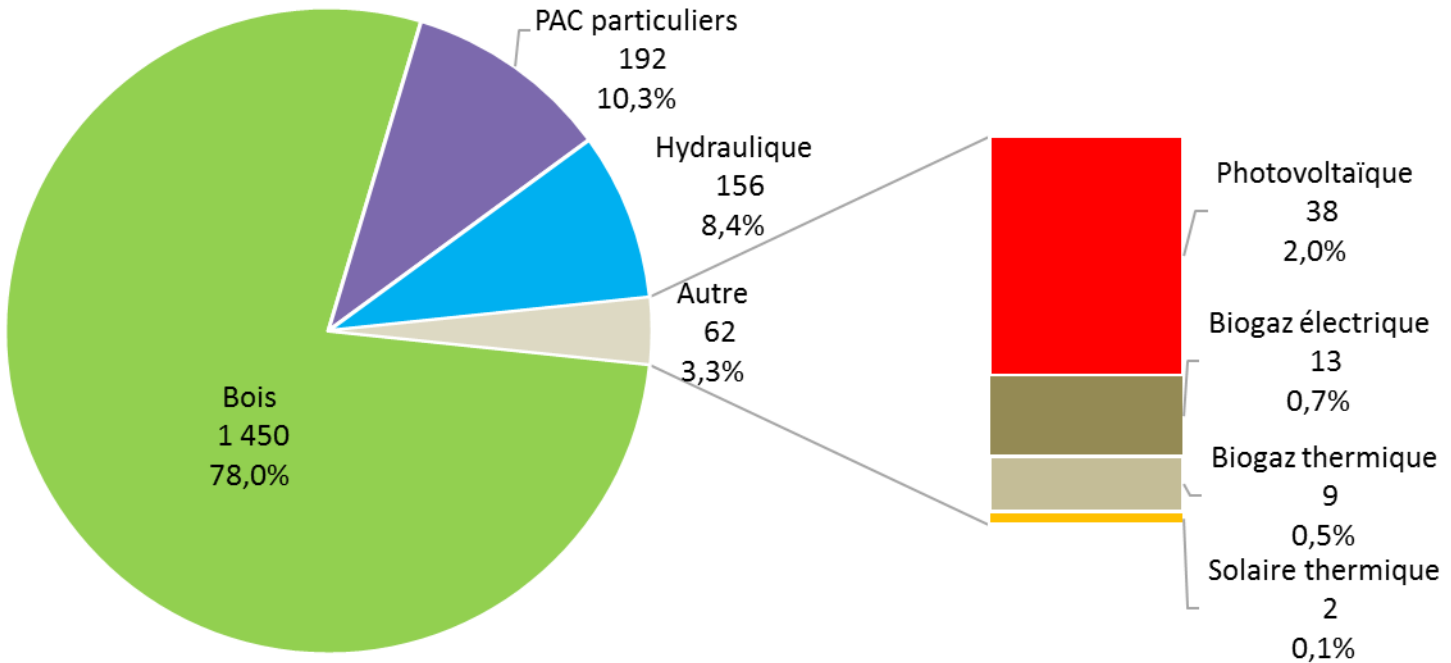
Répartition par usage de la production énergétique renouvelable en 2015



Production énergétique renouvelable en Dordogne

► Le bois énergie, filière majoritaire du mix renouvelable en Dordogne

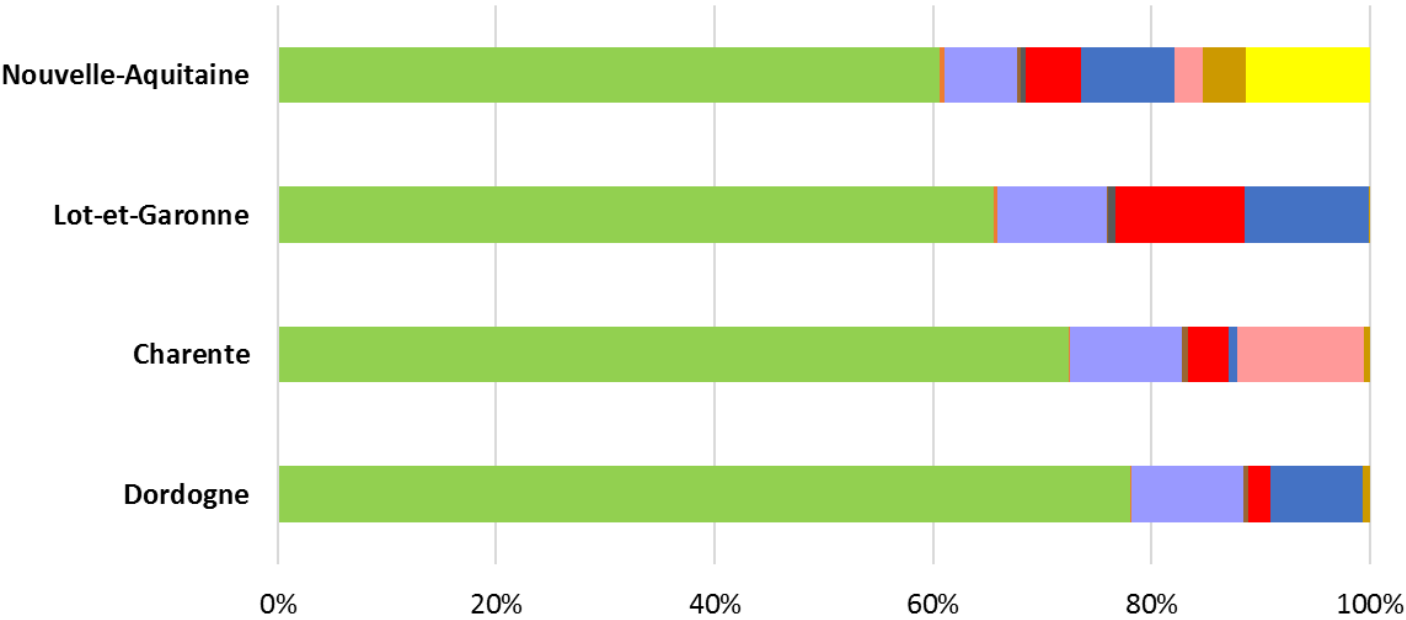
Répartition par filière de la production d'énergies renouvelables en 2015 (en GWh)



Et par rapport à d'autres départements ?

► Comparaison de la production énergétique renouvelable en 2015 par filière


Répartition de la production énergétique renouvelable par filière





35 949 GWh
6 115 kWh/hab
1 449 GWh
4 348 kWh/hab
1 558 GWh
4 403 kWh/hab
1 859 GWh
4 465 kWh/hab

- Bois énergie (thermique)
- Solaire thermique
- Géothermie et PAC particuliers
- Biogaz thermique
- Déchets urbains
- Photovoltaïque
- Hydraulique
- Eolien
- Valorisation électrique de biomasse
- Biocarburants

La production d'énergies renouvelables électriques en Nouvelle-Aquitaine

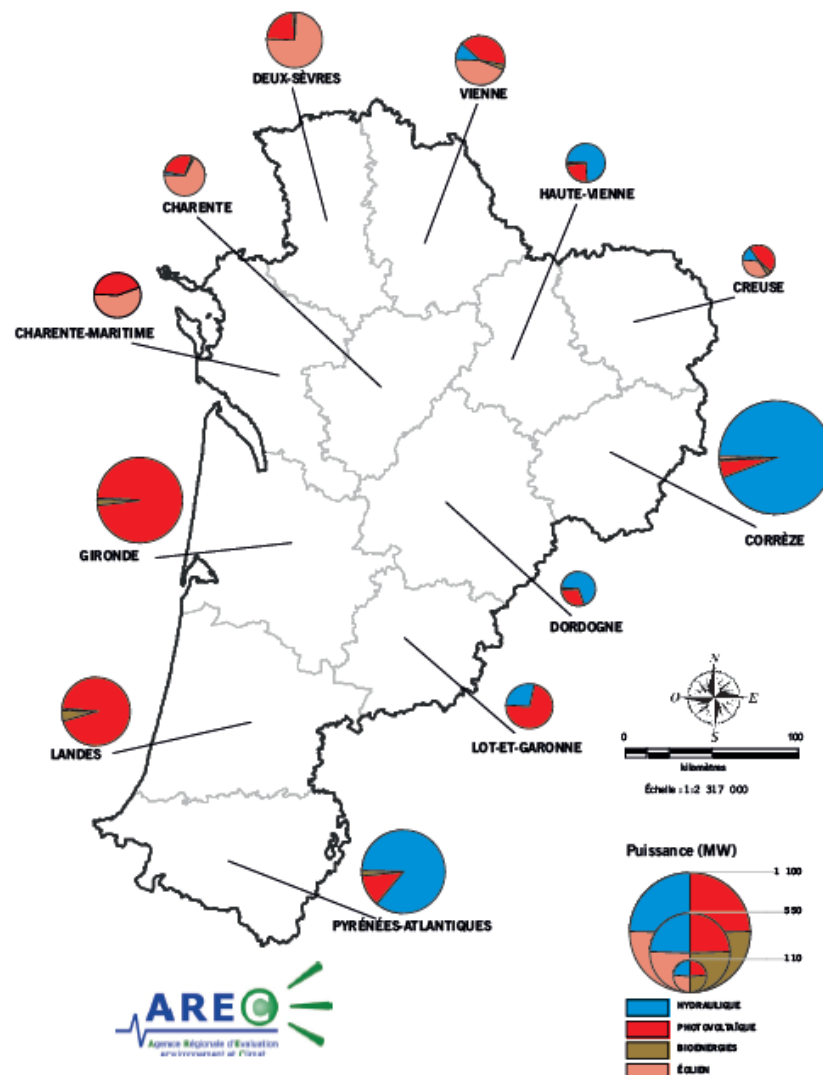
 Hydro-électricité, première filière renouvelable électrique de la région

 Plus grand parc photovoltaïque de France avec 26% du parc national, soit près de 1 600 MW raccordés au réseau

 2^{ème} parc de production d'électricité à partir de « bioénergies » (bois, biogaz...) de France, avec 17% du parc national, soit 282 MW de puissance installée (derrière Île de France)

 Eolien : 5% de la production française

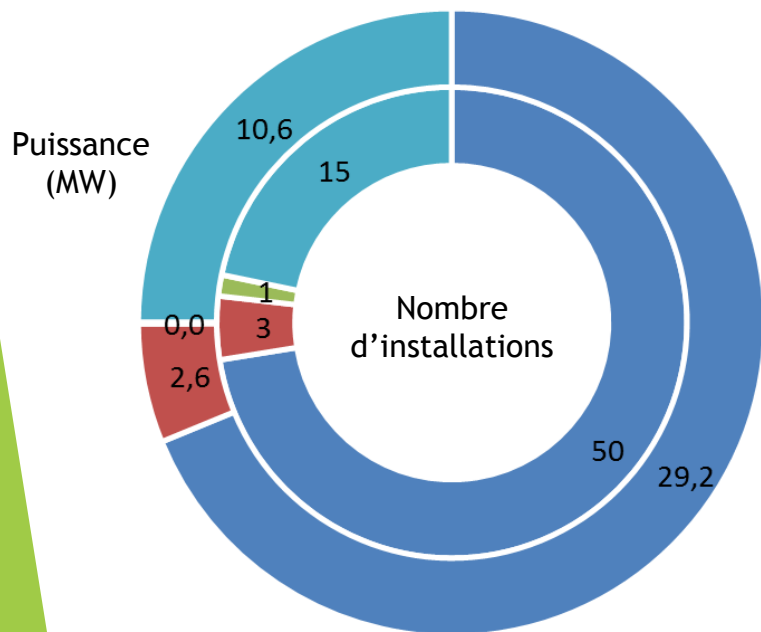
PUISSANCES DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'ELECTRICITE RENOUVELABLE (MW)



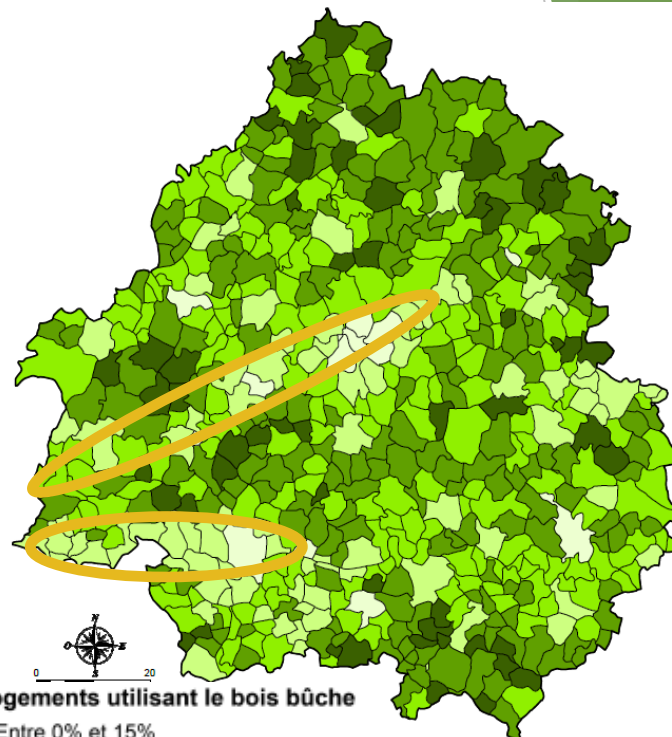
Focus sur le bois énergie

► Chez les particuliers :

- Un recours au bois bûche très répandu, notamment sur les territoires où la **desserte gazière** est limitée
- Une augmentation de l'équipement en chaudières granulés/plaquettes et poêles à granulés depuis les 10 dernières années



■ Tertiaire ■ Résidentiel collectif ■ Agricole ■ Industriel



% de logements utilisant le bois bûche



- 69 installations collectives de combustion de bois énergie et autre biomasse (42,5 MW) essentiellement dans les secteurs du tertiaire (hôpital, collèges, EHPAD, communes) et de l'industrie

Merci de votre attention

